



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure de 9445-5318 Québec Inc :

Demande concernant l'immeuble situé au 1137, avenue du Collège, dont la nature et l'effet sont d'accepter la construction du bâtiment à une distance de 23,585 mètres de la marge de recul avant, au lieu d'un maximum de 18 m, comme prescrit à la grille des usages et normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance commerciale 308.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à cette demande.

PLESSISVILLE, ce 12 mai 2022

La greffière,

Me Geneviève Ferland Lamontagne